

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2025 - B2025/010242 - 2020 B 03685 - 891 319 907 - 2MB  
PROGESTION

# 2MB PROGESTION

Chemin des sources  
97215 RIVIERE SALEE

**États de synthèse de l'exercice au 31/12/2024**



ATTESTATION  
• d'expert comptable

## **2MB PROGESTION**

Chemin des sources  
97215 RIVIERE SALEE

Activité principale de l'entreprise    Conseil indépendant en immobilier

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- La liasse fiscale
- Les comptes annuels
- Les comptes annuels détaillés
- Les immobilisations
- Le dossier de gestion
- La balance
- Les déclarations fiscales

## - SOMMAIRE -

ZMB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Attestation	3
<b>Liasse fiscale</b>	
Imprimés fiscaux	6
Membres	35
Résultat d'ensemble	44
<b>Comptes annuels</b>	
Bilan actif	45
Bilan passif	46
Compte de résultat	47
<b>Comptes annuels détaillés</b>	
Bilan actif détaillé	50
Bilan passif détaillé	52
Compte de résultat détaillé	53
<b>Immobilisations</b>	
Liste des immobilisations	56
<b>Dossier de gestion</b>	
SIG	60
SIG détaillés	61
CAF Résultat Net	63
EBE	64
Marge Analyse	65
Tableau Flux Trésor	66

## - Attestation -

2MB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

### ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SAS ZMB PROGESTION  
Chemin des sources 97215 RIVIERE-SALEE FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Conformément à notre lettre de mission en date du 20/09/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	742 027 €
Chiffre d'affaires :	250 086 €
Résultat net comptable :	148 784 €

Fait à : FORT-DE-FRANCE  
Le : 16/04/2025

VALERIE-ANNE LAUHON  
Expert-comptable



**LIASSE FISCALE**

**Imprimés fiscaux**



Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Régime d'imposition	<input type="radio"/>
Déclaration soumise pour le régime des sociétés de groupe				Régime d'imposition	<input checked="" type="radio"/>
SI PME innovantes, cocher la case correspondante					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime des sociétés de groupe					<input type="checkbox"/>

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2MB PROGESTION	0000 0 Chemin des sources
SIRET	97215 RIVIERE-SALEE
8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	20240101
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
2MB PROGESTION	SIRET
0000 Chemin des sources	8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0
97215 RIVIERE-SALEE	

<b>B ACTIVITÉ</b>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	<input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	48 344	Déficit
			0
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0
PV exonérées (art. 238 quinquies)			0
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisations FRR, 44 quinquies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art 44. quinquies	<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	76 868	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
			0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 2009 du CGI)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilité
---	--	------------------------

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	
Société ou indépendant :	Société ou indépendant :
GALEXPER	
12 Rue ARTS ET METIERS	
97200 FORT-DE-FRANCE	
Tél:	Tél:

CGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date: 2025-04-16	Lieu: RIVIERE-SALEE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:	Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES / MONTANT DES REVENUS ASSEMBLÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même				a				
	payées par un établissement chargé du service des titres				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)				c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :				e					
Libellé						Montant			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, été copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfétaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des versements versés :			
						à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		Indemnités forfétaires	Remboursements	Indemnités forfétaires	Remboursements
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔTATION									
Rémunérations				Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)					
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise	2MB PROGESTION			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise	0000 Chemin	des sources	97215	RIVIERE-SALEE		
SIRET	8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2		
				Exercice N clos le 2024-12-31		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 723	11 894
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	61 191	172 591
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	300	300
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	439 261	439 261
	Autres titres immobilisés	BD	BE	315	315	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)	BJ	BK	688 274	63 914	624 360
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	85 685	85 685
		Autres créances (3)	BZ	CA	25 666	25 666
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres...)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	3 924	3 924	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	2 391	2 391	
	TOTAL (III)	CJ	CK	117 667	117 667	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	805 941	63 914	742 027
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..)		DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport..		DB		
	Écarts de réévaluation (2) * ( dont écart d'équivalence EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * ( dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )		DF		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )		DG		
	Report à nouveau		DH	327 839	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	148 784	
	Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées *		DK			
		TOTAL (I)	DL	477 624	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	57 120	
	Emprunts et dettes financières divers ( dont emprunts participatifs EI )		DV	173 926	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	347	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 085	
	Dettes fiscales et sociales		DY	26 907	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	5 018		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
			TOTAL (IV)	EC	264 403
Écart de conversion passif *		TOTAL (V)	ED		
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	742 027	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	231 519		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION			Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			1	2	3	
			Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS	KT	KU
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes	LK	LL	LM		
	TOTAL III	LN	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
	Autres participations	8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V		
	TOTAL IV	LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1	2			3
INCORP	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	Inst Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR  
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du  
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le		2024-12-31				
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) <sup>(1)</sup>		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] <sup>(5)</sup>
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice <sup>(4)</sup>	
			Montant des suppléments d'amortissement <sup>(2)</sup>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés <sup>(3)</sup>		
①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....		-				
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....		=				
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 656	QA	1 895	QB		QC	2 723
Autres immobilisations corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	67 200	QI	22 690	QJ		QK	56 290
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 934	QM	1 434	QN		QO	4 901
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	75 790	QV	26 019	QW		QX	63 914
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	75 790	ØP	26 019	ØQ		ØR	63 914
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Constructions	Inst gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
	Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO	0	
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		2MB PROGESTION						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		7C		UB		UC		UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

## Extensions

## PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	439 261	UM		UN	439 261	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	85 685		85 685			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ( Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO )	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	112		112		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	25 554		25 554			
	Charges constatées d'avance	VS	2 391		2 391			
<b>TOTAUX</b>		VT	553 003	VU	113 742	VV	439 261	
RENOUVELLEMENTS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	57 120	24 236	32 884			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	123 883	123 883				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 085	1 085				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	13 641	13 641				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 266	13 266				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	50 043	50 043				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 365	5 365				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	264 403	VZ	231 519	32 884		
RENOUVELLEMENTS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	23 875					
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	50 043		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		ZMB PROGESTION						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le			
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET <input type="checkbox"/>		2024-12-31			
<b>I. REINTEGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>WA</b>	<b>148 784</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										<b>WB</b>		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE			<b>440</b>		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG			<b>XE</b>		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) )				RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX			<b>XW</b>	<b>27</b>	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*				XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										<b>XY</b>		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										<b>I7</b>	<b>18 461</b>		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI				L7			<b>K7</b>		
Régimes particuliers imposables de filiales	Moins-values nettes à long terme		}	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						<b>I8</b>			
				- imposées au taux de 0%						<b>ZN</b>			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* :		}	- Plus-values nettes à court terme						<b>WN</b>			
				- Plus-values soumises au régime des fusions						<b>WO</b>			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										<b>XR</b>			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3ème et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée):				SW			<b>WQ</b>		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro.				M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										<b>Y1</b>			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										<b>Y3</b>			
								<b>TOTAL I</b>		<b>WR</b>	<b>167 712</b>		
<b>II. DEDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>WS</b>	<b>0</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										<b>WT</b>			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										<b>WU</b>			
Régime d'imposition par valeurs et impositions de filiales	Plus-values nettes à long terme		}	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						<b>WV</b>			
				- imposées au taux de 0 %						<b>WH</b>			
				- imposées au taux de 19 %						<b>WP</b>			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						<b>WW</b>			
				- imputées sur les déficits antérieurs						<b>XB</b>			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										<b>I6</b>		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										<b>WZ</b>		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	)		<b>XA</b>		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										<b>ZX</b>			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										<b>ZY</b>			
Majoration d'amortissement *										<b>XD</b>			
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice ou contre abats	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	76 868		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5			<b>XF</b>	<b>76 868</b>
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA				
	ZFU -JE (art. 44 octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										<b>XS</b>			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) :		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) :				YH			<b>XG</b>		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) :		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				Y0					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) :		YI	Créance dégelée par le report en arrière de déficit				ZI					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)		YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										<b>Y2</b>			

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	76 868
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	90 844		
	Déficit (II moins I)			XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	90 844	XO	0

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

Designation de l'entreprise		2MB PROGESTION			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	0	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges * :						

TOTAUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					

TOTAUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					

TOTAUX		9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0	0	0	0

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	214 057	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	113 783		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
					Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	327 839		Report à nouveau	ZG	327 839		
						(N.B. : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	327 839
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	3 853	)	XQ	3 853
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 136
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage							YV	
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	42 773
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	49 761
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE							YW	1 455
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	1 350
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	2 805
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	20 963
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	3 652
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *							ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP						ZR	
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	90 844	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	8 099	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	1	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	2MB PROGESTION	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------	---

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente	Montant global de la plusvalue ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

**I-IMMOBILISATIONS****II-AUTRES ELEMENTS**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Détails : DIVERS**

Autres, éléments divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	2MB PROGESTION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	----------------	------------------------------------	----	---

**A -ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées* 1	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0	
	Sur 10 ans	0		0	0	
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) 1	0		0	0	
	<b>TOTAL 1</b>	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	
	N-9	0	0	0	0	
<b>TOTAL 2</b>	0	0	0	0		

**B -PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entreprises soumises à l'IS</li> <li>● Entreprises soumises à l'IR</li> </ul>		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou de 12,8 % <sup>②</sup> Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <sup>①</sup> Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <sup>①</sup>							
<b>I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU</b>									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
①		②		③		④			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1								
	N - 2								
	N - 3								
	N - 4								
	N - 5								
	N - 6								
	N - 7								
	N - 8								
	N - 9								
	N - 10								
<b>II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *</b>									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
①		②		③		④		⑤	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1								
	N - 2								
	N - 3								
	N - 4								
	N - 5								
	N - 6								
	N - 7								
	N - 8								
	N - 9								
	N - 10								

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) \*

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> alinéas de l'article 39-1-5<sup>ème</sup> du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			ne donnant pas lieu à complément d'impôt	Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MB PROGESTION		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Données en nombre de mois	12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>					
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	250 086
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
<b>TOTAL 1</b>				OX	250 086
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
<b>TOTAL 2</b>				OM	1
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>					
Achats				ON	5 012
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	40 897
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	3 853
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	58
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
<b>TOTAL 3</b>				OJ	49 819
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	200 268
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	200 268
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	250 086	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024	
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI).

Néant 

Exercice clos le	2024-12-31	N° SIRET	89131990700020		
Dénomination de l'entreprise	2MB PROGESTION				
Adresse (voie)	0000	Chemin	des sources		
Code postal	97215	Ville	RIVIERE-SALEE		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

**I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

**II-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	Mme	Nom de famille	GUERINEAU	Prénom(s)	MARINE			
Nom d'usage		% de détention	49,00	Nb de parts ou actions	49			
Naissance	Date	1986-04-10	N° Département	37	Commune	TOURS	Pays	FRANCE
Adresse	N°		Voie	Quartier	LA MAUNY			
Code postal	97211	Commune	RIVIERE-PILOTE	Pays	FRANCE			
Titre (2)	Mr	Nom de famille	TISSIER	Prénom(s)	BERTRAND			
Nom d'usage		% de détention	51,00	Nb de parts ou actions	51			
Naissance	Date	1985-07-12	N° Département	18	Commune	BOURGES	Pays	FRANCE
Adresse	N°		Voie	Quartier	LA MAUNY			
Code postal	97211	Commune	RIVIERE-PILOTE	Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant 

Exercice clos le	2024-12-31	N° SIRET	89131990700020
Dénomination de l'entreprise	2MB PROGESTION		
Adresse (voie)	Chemin des sources		
Code postal	97215	Ville	RIVIERE-SALEE

<b>NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :</b>	<b>P5</b>	<b>1</b>
---	-----------	----------

Forme juridique	SAS	Dénomination	B 2M IMMO	
N° SIREN (si société établie en France)	897985834	% de détention	100,00	
Adresse N°		Voie	Chemin des Sources	
Code postal	97215	Commune	RIVIERE-SALEE	Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**I - Renseignements concernant l'entreprise nouvelle**

Date de création	2020-01-01	Capital Montant	1 000	Capital Nombre de droit sociaux	100,00
------------------	------------	-----------------	-------	---------------------------------	--------

Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.

2MB PROGESTION

CHEMIN DES SOURCES

97215

RIVIERE SALEE

FR

	Associés (personnes physiques et morales) : nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Capital émis					
		Nombre	Droits de vote	Pourcentage	Nombre	Droits à dividendes	Pourcentage
TISSIER	CHEMIN DES SOURCES 97215 RIVIERE SALEE FR	BERTRAND	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
GUERINEAU	CHEMIN DES SOURCES 97215 RIVIERE SALEE FR	MARINE	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00

**II - Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle**

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : nom et prénom ; Adresse	Sociétés : dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : dénomination sociale ; adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote	Droits à dividendes		
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage

**III - Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnellement non commerciale**

Effectif salarié à la clôture de l'exercice	0,00	Durée de présence des salariés au cours de l'exercice	0,0
---	------	---	-----

Exercice ouvert le : 2024-01-01

Et clos le : 2024-12-31

Dénomination de l'entreprise 2MB PROGESTION Néant   
SIREN de l'entreprise 891319907 PME au sens communautaire (Cocher la case)

**Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)**

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)		
III CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

IV MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux				
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie

**Membres**

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

N° SIRET : 8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

I- RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058-A-SD)	E1	148 784
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)			E2	18 928
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD			Z7	
		<b>TOTAL I</b>	E3	167 712
II- DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058-A-SD)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)			E5	76 868
Plus-values nettes À long terme	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
<b>III- RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>TOTAL II</b>	F1	76 868
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I – II)	F2	90 844
		Déficit (II – I)	F3	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis)*			F6	
Résultat fiscal	Bénéfice		F8	90 844
	Déficit		F9	0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire  
(art 223 A à U du code  
général des impôts)<sup>(1)</sup>

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe :

2MB PROGESTION

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne   
la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

89131990700020

Exercice ouvert le

2024-01-01

clos le :

2024-12-31

Néant  \*

A - RESULTAT		Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	90 844			CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD							
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 A al. 3 du CGI)					CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF				CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH				CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL							
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP							
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR				CS			
Quote-part de déficit relatif aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1988 et la date d'entrée dans le groupe	CT							
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU							
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW			
TOTAL	CX	90 844			CY			
BÉNÉFICE (CX -CY) ou DÉFICIT (CY -CX)		CZ	90 844			DA		
B -PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cession d'immobilisations (1)						
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3		
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7		
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG		
TOTAL plus-values (BS -A8) ou moins-values (A8 -BS) taux de 19 %	BR				A9			
TOTAL plus-values (ED -EF) ou moins-values (EF -ED) taux de 15 %			B7			B6		
TOTAL plus-values (EE -EG) ou moins-values (EG -EE) taux de 0 %			B5			B4		
C -AUTRES PLUS-VALUES À 19 %								
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou de rapport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.  
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
---	--------------------	-----------------------

B -PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail):	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %



**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

Néant  \*

Exercice ouvert le :

clos le :

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions								
	FA	0	FB	0	FC	0						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	0	FB	0	FC	0						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019 <sup>(1)</sup>	FD	0	FE	0	FF	0						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			0						
Autres régularisations (à détailler)	FG	0	FH			0						
TOTAL	FK	0	FL			0						
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM	0	FN			0						
DÉFICIT FL - FK												
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations <sup>(1)</sup>											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions:								
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
---	----------------------------	-----------------------

B-PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

N° SIRET :

8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19% <sup>(1)</sup>	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6		90 844
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		90 844

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES  
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES  
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES  
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société mère :		2MB PROGESTION																	
SIREN de la société mère :		8	9	1	3	1	9	9	0	7									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :		2MB PROGESTION																	
SIREN de la société intégrée :		8	9	1	3	1	9	9	0	7									
Exercice ouvert le :		01/01/2024					clos le :					31/12/2024							
<b>A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>												<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>				<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>																MB			
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)												MC				MD			
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)												MI							
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)												ML				MO			
TOTAL												MP				MQ			

<b>B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

**Résultat d'ensemble**

Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Régime simple d'imposition	<input type="radio"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				<input checked="" type="checkbox"/>	Régime réel normal	<input checked="" type="radio"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>						
Si option pour le régime optionnel de bénéfice au forfait, art. 206 A B (entreprises de moins de 10 salariés), cocher la case <input type="checkbox"/>						

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2MB PROGESTION	0000 0 Chemin des sources
SIRET 8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0	97215 RIVIERE-SALEE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	20240101
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
2MB PROGESTION	SIRET 8 9 1 3 1 9 9 0 7 0 0 0 2 0
0000 Chemin des sources	97215 RIVIERE-SALEE

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>		
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit 0	
Bénéfice imposable à 15 % 8 099	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % 0	
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 % 0	PV à long terme imposables à 19 % 0	PV exonérées (art. 238 quinquies) 0
Autres PV imposables à 19 % 0	PV à long terme imposables à 0% 0	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisations FRR, 44 quinquies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art 44. quinquies <input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>	

<b>D IMPUTATIONS (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé MyUnisoft Comptabilité
---	---

<b>Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:</b>		<b>Nom et adresse du conseil:</b>	
Société ou indépendant : I		Société ou indépendant :	
GALEXP	12 Rue ARTS ET METIERS		
97200 FORT-DE-FRANCE	Tél:		Tél:

<b>CGA/OMGA</b>	<b>Viseur conventionné</b>	<b>(Cocher la case correspondante)</b>	<b>Identité du déclarant</b>
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date: 2025-04-16 Lieu: RIVIERE-SALEE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné <input type="checkbox"/>			Qualité et nom du signataire:
			Signature :

<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>	prestataire :
---	---------------

2025

Néant  \*

Dénomination de la société mère : 2MB PROGESTION

N° SIRET : 89131990700020

Exercice ouvert le : 2024-01-01

clos le : 2024-12-31

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT) <input type="checkbox"/>
			Cédées à la mère <input type="checkbox"/>	Utilisées par la mère	
TOTAL					
Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble					
Type de réduction et de crédit d'impôt			Total		

\*Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables		Crédit non reportables et restituables		Crédit non reportables et non restituables	
	LK	LM	LN	LO	LP	LQ
TOTAL		0		0		0

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2508-CG-SD supplémentaires. Dans ce cas, il convient de : - numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ; - porter le nombre total de tableaux n° 2058 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case. Par ailleurs, seul le dernier tableau devra composer le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Dénomination de la société mère : 2MB PROGESTION

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	0
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	0

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes						
N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire  
(art 223 A à U du code  
général des impôts) <sup>1</sup>

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe :

**ZMB PROGESTION**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne  
la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

**89131990700020**

Exercice ouvert le :

**2024-01-01**

clos le :

**2024-12-31**

Néant  \*

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA	90 844	CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	90 844	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undécies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relative aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	90 844	CY			
BÉNÉFICE (CX -CY) ou DÉFICIT (CY -CX)	CZ	90 844	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions:		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS -A8) ou moins-values (A8 -BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED -EF) ou moins-values (EF -ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE -EG) ou moins-values (EG -EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.  
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS VALEES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint	Déficit et déductions
---	-------------------	-----------------------

B -PLUS ET MOINS-VALEES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail)	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire (art 223 A à U du code général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **B 2M IMMO** Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée : **89798583400018**

Exercice ouvert le : **2024-01-01** clos le : **2024-12-31** Néant

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	82 745
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	82 745
BÉNÉFICE (CX -CY) ou DÉFICIT (CY -CX)	CZ		DA	82 745

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations:					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS -A8) ou moins-values (A8 -BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED -EF) ou moins-values (EF -ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE -EG) ou moins-values (EG -EE) taux de 0 %			B5			B4
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>						
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			<b>B3</b>			

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A-RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
--	--------------------	-----------------------

B-PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail)	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire (art 223 A à U du code général des impôts)

(À soucrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).<sup>1</sup>

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

2MB PROGESTION

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

89131990700020

Exercice ouvert le :

2024-01-01

clos le :

2024-12-31

Néant  \*

A - RESULTAT		Bénéfices et réintégrations			Déficit et déductions						
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	90 844			CB	82 745					
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD										
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI) <sup>1</sup>					CE						
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF				CG						
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH				CJ						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undécies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL										
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN						
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV						
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP										
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR				CS						
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT										
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU										
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW						
TOTAL	CX	90 844			CY	82 745					
BÉNÉFICE (CX -CY) ou DÉFICIT (CY -CX)	CZ	8 099			DA						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations										
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %		Taux de 0 %		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6	C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		D1	DO	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB	EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF	EG	
TOTAL plus-values (BS -A8) ou moins-values (A8 -BS) taux de 19 %	BR						A9				
TOTAL plus-values (ED -EF) ou moins-values (EF -ED) taux de 15 %			B7						B6		
TOTAL plus-values (EE -EG) ou moins-values (EG -EE) taux de 0 %					B5					B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %											
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)											B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou de apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réint.	Déficit et déductions
---	--------------------	-----------------------

B-PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régularisations (Detail):	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %



**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe :

2MB PROGESTION

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

89131990700020

Néant  \*

Exercice ouvert le :

2024-01-01

clos le :

2024-12-31

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations				Déficit et déductions							
	FA	0	FB	0	FE	0	FZ	0				
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD	0	FE	0								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	0								
Autres régularisations (à détailler)	FG	0	FH	0								
TOTAL	FK	0	FL	0								
BÉNÉFICE (2) FK -FL					DÉFICIT FL -FK							
	FM	0	FN	0								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2) :					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
---	----------------------------	-----------------------

B -PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE



Formulaire obligatoire  
(art 223 A à U du code  
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).;

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe

B 2M IMMO

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la   
société mère

N° SIRET de la société intégrée :

89798583400018

Néant  \*

Exercice ouvert le :

2024-01-01

clos le :

2024-12-31

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations				Déficit et déductions							
	FA	0	FB	0	FC	0	FD	0				
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	0	FB	0	FC	0	FD	0				
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019.	FD	0	FE	0	FE	0	FE	0				
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	0	FZ	0	FZ	0				
Autres régularisations (à détailler)	FG	0	FH	0	FH	0	FH	0				
TOTAL	FK	0	FL	0	FL	0	FL	0				
BÉNÉFICE (2) FK -FL	FM	0	FN	0	FN	0	FN	0				
DÉFICIT FL -FK												
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations <sup>1</sup>											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
---	----------------------------	-----------------------

B -PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**



Formulaire obligatoire (art 223 A à U du code général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).<sup>(1)</sup>

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

2MB PROGESTION

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

89131990700020

Néant  \*

Exercice ouvert le : 2024-01-01

clos le : 2024-12-31

A - RESULTAT	Bénéfices et réintégrations				Déficit et déductions							
	FA	0	FB	0	FL	0	FN	0				
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD	0	FE	0								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	0								
Autres régularisations (à détailler)	FG	0	FH	0								
TOTAL	FK	0	FL	0								
BÉNÉFICE (2) FK -FL      DÉFICIT FL -FK	FM	0	FN	0								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	0	F2	0	F3	0	GF	0	F4	0	F5	0
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2) <sup>(1)</sup>					F6	0	GG	0	F7	0	F8	0
Autres régularisations (à détailler)	GC	0	F9	0	G1	0	GH	0	G2	0	G3	0
Sous total	GD	0	G4	0	G5	0	GI	0	G6	0	G7	0
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE	0					GJ	0				
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8	0					E6	0		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7	0					E5	0

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

## Extensions

A -RÉSULTAT autres régularisations (Detail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
---	----------------------------	-----------------------

B -PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société mère :		2MB PROGESTION									
SIREN de la société mère :		8	9	1	3	1	9	9	0	7	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :		2MB PROGESTION									
SIREN de la société intégrée :		8	9	1	3	1	9	9	0	7	
Exercice ouvert le :		01/01/2024				clos le :		31/12/2024			
<b>A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>					<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>			<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>								MB	0		
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)					MC			0	MD	0	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)					MI			0			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)					ML			0	MO	0	
TOTAL					MP			0	MQ	0	

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	0	ND	0	NG	0	NJ	0
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	0	NE	0	NH	0	NK	0
TOTAL	NC	0	NF	0	NI	0	NL	0

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Dénomination de la société mère :		2MB PROGESTION										
SIREN de la société mère :		8	9	1	3	1	9	9	0	7		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :		B 2M IMMO										
SIREN de la société intégrée :		8	9	7	9	8	5	8	3	4		
Exercice ouvert le :		01/01/2024					clos le :		31/12/2024			
<b>A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>						<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>			<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>										MB	0	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)						MC		0		MD	0	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)						MI		0				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)						ML		0		MO	0	
TOTAL						MP		0		MQ	0	

<b>B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	0	ND	0	NG	0	NJ	0
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	0	NE	0	NH	0	NK	0
TOTAL	NC	0	NF	0	NI	0	NL	0

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France

Dénomination de la société mère :	2MB PROGESTION		
SIREN de la société mère	891319907		
Exercice ouvert le :	2024-01-01	clos le :	2024-12-31

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Numéro du bien	Descriptif du bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019 :	
						Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliqués (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO		NP	NQ	NR	NS		

Plus ou moins-values non encore imposées (4)								Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliqués (CGI, art. 223 F, al. 3)
Plus-values				Moins-values					
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-11 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

Dénomination de la société : 2MB PROGESTION

N° SIRET : 8 | 9 | 1 | 3 | 1 | 9 | 9 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Néant

I – RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	
Plus-value à 19 % (art. 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6* alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	8 099
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	8 099
	Déficit	HL	0

II – PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE						
		19%		15%		0%
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE	0	Z5	0	EQ	0
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF	0	Z6	0	ER	0

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA  
DETERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE DES EXERCICES OUVERTS  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1992 ET AVANT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2019



Formulaire obligatoire  
(art 223 A à U du code  
général des impôts)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

2025

Néant  \*

Dénomination de la société 2MB PROGESTION

SIRET 89131990700020

Exercice ouvert le 2024-01-01 clos le 2024-12-31

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (1)	Allouées		Reçus (4)
			Déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
TOTAL	0	0	0	0	0

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.  
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

2025

Néant  \*

Dénomination de la société mère : 2MB PROGESTION

SIRET : 89131990700020

Exercice ouvert le 2024-01-01 clos le 2024-12-31

Si un tableau n° 2508 ES-SD est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD 1

Dénomination de la société fille Puis N° SIRET  AA-AB	Bénéfice		Déficit		Autre plus-values à 19 %  (Art. 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)		Plus et moins-values à long terme à 19 %  (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus values à long terme à 15 %  (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 0 %  (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	
	AC	AD	AK	AF	AE	EL						
2MB PROGESTION 89131990700020	90 844	0	0	0	0	0						
B 2M IMMO 89798583400018	0	82 745	0	0	0	0						
SOUS-TOTAL	BE 90 844	BF 82 745										
Résultat d'ensemble Bénéfice (col. AC - AD en BA) Déficit (col. AD - AC en BB):	BA 8 099	BB 0										
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL):			AL 0									
Plus-values et moins à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG 0	BC 0	BG 0						

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-TS-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



11662\*12

Formulaire obligatoire  
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS  
LISTE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS QUI ONT CESSÉ  
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE  
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : 2MB PROGESTION

N° SIREN de la société mère: 891319907

Exercice ouvert le : 2024-01-01

Et clos le : 2024-12-31

**I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
			Directe (2)	Indirecte (2)
897985834 SAS B 2M IMMO  Chemin des Sources 97215 RIVIERE-SALEE		OUI	100	0

**I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Identification des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe (2)	Indirecte (2)

**II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
---------------------------	--

**II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
---------------------------	---	---



11662\*12

Formulaire obligatoire  
Article 46 quater 0-2K annexe III du CGI

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2029-B-BIS

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS  
LISTE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS QUI ONT CESSÉ  
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE  
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : 2MB PROGESTION

N° SIREN de la société mère: 891319907

Exercice ouvert le : Et clos le :

**I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
			Directe (2)	Indirecte (2)

**-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant**

Identification des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe (2)	Indirecte (2)

**II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
---------------------------	--

**II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant**

Dénomination des sociétés	Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
---------------------------	---	---

Exercice ouvert le : 2024-01-01

Et clos le : 2024-12-31

Dénomination de l'entreprise 2MB PROGESTION

Néant

SIREN de l'entreprise 891319907

PME au sens communautaire (Cocher la case)

**Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)**

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3
II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)		
III CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

<b>IV MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux</b>
--

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie
------------------	-------------------	--------------	---------------	---------------------------

# COMPTES ANNUELS

## - BILAN ACTIF -

ZMB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 617	2 723	11 894	12 510
Autres immobilisations corporelles	233 781	61 191	172 591	172 195
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations	300		300	300
Créances rattachées à participations	439 261		439 261	302 261
Autres titres immobilisés	315		315	315
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	85 685		85 685	1 559
Autres créances	25 666		25 666	29 301
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 924		3 924	27 818
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 391		2 391	1 926
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>				

Renvois:

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

## - BILAN PASSIF -

2MB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00 )	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	327 839	214 057
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	148 784	113 783
<b>Situation Nette</b>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	57 120	81 758
Emprunts et dettes financières divers (3)	173 926	120 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	347	347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085	3 429
Dettes fiscales et sociales	26 907	8 793
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 018	5 018
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>		
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>		
Renvois :		
(1) Dettes :		
à plus d'un an	32 884,00	
à moins d'un an	231 519,00	219 345,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

# COMPTES ANNUELS DETAILLES

## - BILAN ACTIF DETAILLE -

2MB PROGESTION  
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Variation			
	N:	N-1	en €	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 894	12 510	-616	-4,92
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	14 617	13 338	1 279	9,59
28150000 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE	-2 723	-828	-1 895	-228,73
Autres immobilisations corporelles	172 591	172 195	396	0,23
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	224 612	200 092	24 520	12,25
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	9 170	9 170		
28182000 AMORT- MAT DE TRANSPORT	-56 290	-33 600	-22 690	-67,53
28183000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	-4 901	-3 467	-1 434	-41,37
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	300	300		
26100000 TITRE DE PARTICIPATION	300	300		
Créances rattachées à participations	439 261	302 261	137 000	45,33
26710000 CREANCES RATTACHEES B 2M IMMO	419 261	269 261	150 000	55,71
26720000 CREANCES RATTACHEES CAVERNE	20 000	33 000	-13 000	-39,39
Autres titres immobilisés	315	315		
27100000 TITRES IMMOBILISES	315	315		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	85 685	1 559	84 127	5 397,23
411 CLIENTS	85 338	1 212	84 127	6 944,01
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	347	347		
Autres créances	25 666	29 301	-3 635	-12,40
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS		162	-162	-100,00
44585000 TVA A REGULARISER / ACOMPTE	27	27		
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	85		85	
45510000 C/C TISSIER BERTRAND		3 557	-3 557	-100,00
46720000 DOMAINE DE MABOUYA	25 554	25 554		
Trésorerie				
Disponibilités	3 924	27 818	-23 893	-85,89
51212000 CREDIT MUTUEL	3 924	27 818	-23 893	-85,89
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 391	1 926	465	24,11
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 391	1 926	465	24,11
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>				

## - BILAN ACTIF DETAILLE -

ZMB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>				

## - BILAN PASSIF DETAILLE -

2MB PROGESTION  
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Variation			
	N	N-1	en €	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00 )	1 000	1 000		
10100000 CAPITAL INDIVIDUEL	1 000	1 000		
Report à nouveau	327 839	214 057	113 783	53,16
11000000 REPORT A NOUVEAU	181 973	181 973		
11500000 RESULTAT EN ATTENTE AFFECTATIO	145 867	32 084	113 783	354,64
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	148 784	113 783	35 002	30,76
<b>Situation N-1</b>				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	57 120	81 758	-24 638	-30,14
16400000 EMPRUNT CREDIT MUTUEL 20406602	57 120	80 995	-23 875	-29,48
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT		763	-763	-100,00
Emprunts et dettes financières divers (3)	173 926	120 000	53 926	44,94
16810000 AUTRES EMPRUNTS	123 883	120 000	3 883	3,24
45510000 C/C TISSIER BERTRAND	50 043		50 043	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	347	347		
41910000 CLIENTS - AVANCES ET ACPTS	347	347		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085	3 429	-2 344	-68,36
401 FOURNISSEURS		2 429	-2 429	-100,00
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	1 085	1 000	85	8,50
Dettes fiscales et sociales	26 907	8 793	18 114	206,02
44400000 IMPOTS SUR LE BENEFICE	13 641	4 819	8 822	183,07
44551000 TVA A DECAISSER	4 435	3 707	728	19,64
44571500 TVA COLLECTEE	6 685	239	6 446	2 691,90
44583000 TVA A REGULARISER	2 118		2 118	
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	27	27		
Autres dettes	5 018	5 018		
46700000 DEBITEURS CREDIT.DIVERS	5 018	5 018		
Comptes de régularisation				
<b>TOTAL DETTES</b>				
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>				

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

2MB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

		N-1	Variation	
			en €	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue - services	250 086	201 251	48 836	24,27
70400000 VENTES DE TRAVAUX		1 010	-1 010	-100,00
70600000 PRESTATIONS DE SERVICE 8.5%	239 536	187 641	51 896	27,66
70830000 LOCATIONS DIVERSES	10 550	12 600	-2 050	-16,27
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		15 065	-15 065	-100,00
79100000 TRANSF. CHARGES D EXP		15 065	-15 065	-100,00
Autres produits	1	9	-8	-89,46
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	1	9	-8	-89,46
<b>Total des produits d'exploitation</b>				
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes (3)	49 761	70 626	-20 865	-29,54
60400000 ACHATS D ETUDES & PRESTATIONS		595	-595	-100,00
60610300 CARBURANT	257	916	-658	-71,90
60630000 FOURN. ENTRET. & PETIT	4 479	4 269	210	4,92
60633000 ACHATS FOURN DE PETIT EQUIPEME	276	1 029	-754	-73,23
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	3 853	4 832	-979	-20,27
61350000 LOCATIONS MOBILIERES		4 982	-4 982	-100,00
61550000 ENTRE ET REPARAT/ BIENS MOBILI	20 165	39 535	-19 370	-49,00
61552000 ENTRETIEN MAT. TRANSPORT		418	-418	-100,00
61560000 MAINTENANCE		87	-87	-100,00
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUES	3 712	8 099	-4 387	-54,17
61680000 ASSURANCE SUR EMPRUNT	432	432		
62260500 HONORAIRES COMPTABLES	2 820	2 000	820	41,00
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	316	204	112	54,78
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	255		255	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 452	2 467	9 985	404,68
62570000 RECEPTIONS	167		167	
62700000 SERVICES BANCAIRES	579	761	-182	-23,94
Impôts, taxes et versements assimilés	2 805	1 813	992	54,72
63511000 COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 455	527	928	176,09
63540000 DROITS D ENREGIST. & TAXES	1 350	1 286	64	4,98
<b>DOTATION D'EXPLOITATION</b>				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	26 019	23 878	2 142	8,97
68112000 DOT AUX AMORT DES IMMOS CORPOR	26 019	23 878	2 142	8,97
Autres charges	58		58	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	58		58	
<b>Total des charges d'exploitations (I - II)</b>				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

ZMB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Variation			
	N	N-1	en €	en %
<b>Opérations en commun</b>				
<b>Produits Financiers</b>				
<b>Total des produits financiers (V)</b>				
<b>Charges Financières</b>				
Intérêts et charges assimilées (6)	4 171	1 406	2 765	196,58
66116000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	289	1 406	-1 118	-79,48
66180000 INTERETS AUTRES DETTES	3 883		3 883	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III + IV + V + VI)</b>				
<b>Produits Exceptionnels</b>				
<b>Total des produits Exceptionnels (VI)</b>				
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27		27	
67120000 PENALITES ET AMENDES	27		27	
<b>Total des charges exceptionnelles (VII)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>				
Impôts sur les bénéfices	18 461	4 819	13 642	283,09
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 819	-4 819	-100,00
69510000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	18 461		18 461	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>				

# IMMOBILISATIONS

# Immobilisation - Amortissement

ZMB PROGESTION du 01/01/2024 au 31/12/2024

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Duration exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
<b>Nacompte : 21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE</b>														
DS INBOARD DIESEL SERVICE	0	1 641,66	246,25	239,41	485,66	1 156,00	246,25	239,41	485,66		11/01/2023	80		
97 ENVIRONNEMENT	0	656,80	131,36	115,30	246,66	410,14	131,36	115,30	246,66		15/02/2023	60		
WIND	0	1 010,00	151,50	116,99	268,49	741,51	151,50	116,99	268,49		23/03/2023	80		
POMPE A EAU DE MER PR ONA	FOURNISS	730,90	146,18	85,68	231,86	499,04	146,18	85,68	231,86		31/05/2023	60		
TIDS	0	733,53	110,03	60,52	170,55	562,98	110,03	60,52	170,55		13/06/2023	80		
SC YY	0	1 350,00	135,00	66,75	201,75	1 148,25	135,00	66,75	201,75		03/07/2023	120		
IDS INBOARD DIESEL SERVICE	IDS INBOA	1 083,67	108,37	48,16	156,53	927,14	108,37	48,16	156,53		21/07/2023	120		
D SINCE 19891 INBOARD DIES	0	4 831,05	483,11	81,86	564,97	4 266,08	483,11	81,86	564,97		30/10/2023	120		
DS INBOARD DIESEL SERVICE	IDS INBOA	1 300,71	130,07	13,73	143,80	1 156,91	130,07	13,73	143,80		23/11/2023	120		
MATERIEL ELECTRIQUE/ANTIL	0	500,00	98,89	0,00	98,89	401,11	98,89	0,00	98,89		05/01/2024	60		
BARRE D ECLAIRAGE/ANTILLE	0	779,00	154,07	0,00	154,07	624,93	154,07	0,00	154,07		05/01/2024	60		
<b>Total • 21500000</b>														
<b>Nocompte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT</b>														
HONORAIRES ACHAT BATEAU		9 216,59	921,66	1 480,66	2 402,32	6 814,27	921,66	1 480,66	2 402,32		25/05/2022	120		
BATEAU BOAT PEVI FLYER GT		180 000,00	18 000,00	28 899,00	46 899,00	133 101,00	18 000,00	28 899,00	46 899,00		25/05/2022	120		
MOTEURS/TURBO MOTEUR		1 450,18	290,04	465,04	755,08	695,10	290,04	465,04	755,08		27/05/2022	60		
MOTEUR YAMAHA SCH MR ABB		890,00	178,00	267,00	445,00	445,00	178,00	267,00	445,00		03/07/2022	60		
ZODAC / CONCEPT EYASION		1 299,00	259,80	389,80	649,60	649,40	259,80	389,80	649,60		03/07/2022	60		
VERIN DE TRIM IN BOARD DI		3 179,46	635,89	932,89	1 568,78	1 610,68	635,89	932,89	1 568,78		15/07/2022	60		
SONDE DIRECTION IN BOARD		1 110,86	222,17	326,17	548,34	562,52	222,17	326,17	548,34		15/07/2022	60		
GUINDEAU LE SHIP		1 249,50	249,90	358,90	608,80	640,70	249,90	358,90	608,80		26/07/2022	60		
MOTEUR TOIT OUVRANT/ RC M		841,00	168,20	240,20	408,40	432,60	168,20	240,20	408,40		30/07/2022	60		

ZMB PROGESTION du 01/01/2024 au 31/12/2024

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Dotation exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
MOTEUR ASS TO BENETEAU		854,95	170,99	239,99	410,98	443,97	170,99	239,99	410,98		03/08/2022	60		
KIA STONIC AUTOMOBILES GE	AUTOMOB	24 520,00	1 593,80	0,00	1 593,80	22 926,20	1 593,80	0,00	1 593,80		04/09/2024	60		
<b>Total * 21820000</b>														
<b>Nocompte : 21830000</b>														
CAMERA MATTERPORT / TISSE		2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		10/12/2020	36		
CAMERA 3D MATTERPORT SARL		5 740,00	1 148,00	1 287,00	2 435,00	3 305,00	1 148,00	1 287,00	2 435,00		18/11/2022	60		
VHF V100 B AIS BLACK BOX	COMPTOIR	1 429,91	285,98	179,53	465,51	964,40	285,98	179,53	465,51		15/05/2023	60		
<b>Total * 21830000</b>														
<b>Nocompte : 26100000</b>														
TITRES DE PARTICIPATION B		200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00		23/03/2021	0		
DOMAINE DE MABOUVA / APPO		100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00		08/12/2021	0		
<b>Total * 26100000</b>														
<b>Nocompte : 26710000</b>														
CREANCES RATTACHEES A DES		190 758,83	0,00	0,00	0,00	190 758,83	0,00	0,00	0,00		31/12/2022	0		
VIR SEPA FACTURE 2023-01-	VIR SEPA	628,74	0,00	0,00	0,00	628,74	0,00	0,00	0,00		03/01/2023	0		
VIR SEPA FACTURE 2023-JAN	VIR SEPA	1 516,60	0,00	0,00	0,00	1 516,60	0,00	0,00	0,00		03/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANVIER-006	VIR SEPA	2 010,65	0,00	0,00	0,00	2 010,65	0,00	0,00	0,00		04/01/2023	0		
VIR SEPA APPEL DE FONDOS P	VIR SEPA	503,57	0,00	0,00	0,00	503,57	0,00	0,00	0,00		05/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-014 CO	VIR SEPA	6 995,69	0,00	0,00	0,00	6 995,69	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANVIER-016	VIR SEPA	986,91	0,00	0,00	0,00	986,91	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANVIER-018	VIR SEPA	295,58	0,00	0,00	0,00	295,58	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-008 FO	VIR SEPA	4 910,00	0,00	0,00	0,00	4 910,00	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-012 GF	VIR SEPA	710,31	0,00	0,00	0,00	710,31	0,00	0,00	0,00		06/01/2023	0		
VIR SEPA 2023-JANV-020 HU	VIR SEPA	319,64	0,00	0,00	0,00	319,64	0,00	0,00	0,00		09/01/2023	0		
VIR APPORT COMPTE COURANT	VIR APPO	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00		22/05/2023	0		
VIR BUT RESA 002272	VIR BUT R	17 624,04	0,00	0,00	0,00	17 624,04	0,00	0,00	0,00		01/06/2023	0		

**ZMB PROGESTION du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Durée d'exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
VIR COMPTE COURANT ASSOCI	VIR COMP	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	09/08/2023	0		
B2M IMMO		160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31/12/2024	0		
<b>Total * 26710000</b>														
<b>Nocompte : 26720000</b>														
<b>CREANCES RATTACHEES CAVERNE</b>														
VIR SEPA CREATION SAS CAV	VIR SEPA	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13/01/2023	0		
VIR SEPA APORT K SOCIAL	VIR SEPA	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23/01/2023	0		
VIR GALEPERER22/23/00499 C	VIR GALE	678,54	0,00	0,00	0,00	678,54	0,00	0,00	0,00	0,00	25/01/2023	0		
VIR APORT CPTC COURT ASS	VIR APPO	9 021,46	0,00	0,00	0,00	9 021,46	0,00	0,00	0,00	0,00	28/02/2023	0		
<b>Total * 26720000</b>														
<b>Nocompte : 27100000</b>														
<b>TITRES IMMOBILISES</b>														
PARTS SOCIALES A		15,00	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	07/12/2021	0		
PARTS SOCIALES A		300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25/05/2022	0		
<b>Total * 27100000</b>														

\* Prix d'achat et total amort. hors cession.

Nombre de lignes : 48

# DOSSIER DE GESTION

## - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -

*ZMB PROGESTION*

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	(12 Mois)	%	(12 Mois)	%	Var N/N-1	%
Ventes de marchandises et de services						
-Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
Production vendue	250 086	100,00	201 251	100,00	48 836	24,00
+Production immobilisée						
+ ou - Production stockée						
= Production de l'exercice	250 086	100,00	201 251	100,00	48 836	24,00
-Achats stockés						
-Achats d'études et prestations de services			595		-595	-100,00
-Achats de matériel, équipements et travaux						
<b>Marge brute de production</b>	<b>250 086</b>	<b>100,00</b>	<b>200 656</b>	<b>100,00</b>	<b>49 431</b>	<b>25,00</b>
-Autres achats et charges externes	49 761	20,00	70 031	35,00	-20 270	-29,00
+Subventions d'exploitation						
-Charges du personnel (Salaires & cotisations...)						
-Impôts, taxes et versements assimilés	2 805	1,00	1 813	1,00	992	55,00
+Autres produits d'exploitation	1		9		-8	-89,00
-Autres charges d'exploitation	58					
+Reprises sur amortissements et provisions d'...						
+Transferts de charges d'exploitation			15 065		-15 065	-100,00
-Dotations aux amortissements et provisions d'...	26 019	10,00	23 878	12,00	2 142	9,00
Produits financiers						
-Charges financières	4 171	2,00	1 406	1,00	2 765	197,00
+/- Quote-parts sur opérations faites en comm...						
Produits exceptionnels						
-Charges exceptionnelles	27					
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié...	18 461	7,00	4 819	2,00	13 642	283,00
-Participation salariale						

## - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DETAILLES -

2MB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024 (12 Mois)		31/12/2023 (12 Mois)		Variation	
		%		%	Var N/N-1	%
Ventes de marchandises et de services						
-Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
Production vendue	250 086	100,00	201 251	100,00	48 836	24,00
70400000 - VENTES DE TRAVAUX			1 010	1,00	-1 010	-100,00
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICE 8....	239 536	96,00	187 641	93,00	51 896	28,00
70830000 - LOCATIONS DIVERSES	10 550	4,00	12 600	6,00	-2 050	-16,00
+Production immobilisée						
+ ou - Production stockée						
= Production de l'exercice	250 086	100,00	201 251	100,00	48 836	24,00
-Achats stockés						
-Achats d'études et prestations de services			595		-595	-100,00
60400000 - ACHATS D ETUDES &PRESTATI...			595		-595	-100,00
-Achats de matériel, équipements et travaux						
<b>Marge brute de production</b>	<b>250 086</b>	<b>100,00</b>	<b>200 656</b>	<b>100,00</b>	<b>49 431</b>	<b>25,00</b>
-Autres achats et charges externes	49 761	20,00	70 031	35,00	-20 270	-29,00
60610300 - CARBURANT	257		916		-658	-72,00
60630000 - FOURN.ENTRET.&PETIT	4 479	2,00	4 269	2,00	210	5,00
60633000 - ACHATS FOURN DE PETIT EQU...	276		1 029	1,00	-754	-73,00
61320000 - LOCATION IMMOBILIERE	3 853	2,00	4 832	2,00	-979	-20,00
61350000 - LOCATIONS MOBILIERES			4 982	2,00	-4 982	-100,00
61550000 - ENTRE ET REPARAT/ BIENS M...	20 165	8,00	39 535	20,00	-19 370	-49,00
61552000 - ENTRETIEN MAT.TRANSPORT			418		-418	-100,00
61560000 - MAINTENANCE			87		-87	-100,00
61610000 - ASSURANCE MULTIRISQUES	3 712	1,00	8 099	4,00	-4 387	-54,00
61680000 - ASSURANCE SUR EMPRUNT	432		432			
62260500 - HONORAIRES COMPTABLES	2 820	1,00	2 000	1,00	820	41,00
62270000 - FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	316		204		112	55,00
62410000 - TRANSPORT SUR ACHATS	255				255	
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 452	5,00	2 467	1,00	9 985	405,00
62570000 - RECEPTIONS	167				167	
62700000 - SERVICES BANCAIRES	579		761		-182	-24,00
+Subventions d'exploitation						
-Charges du personnel (Salaires & cotisations...						
-Impôts, taxes et versements assimilés	2 805	1,00	1 813	1,00	992	55,00
63511000 - COTISATION FONCIERE DES E...	1 455	1,00	527		928	176,00
63540000 - DROITS D ENREGIST.&TAXES	1 350	1,00	1 286	1,00	64	5,00
+Autres produits d'exploitation	1		9		-8	-89,00
75800000 - PRODUITS DIVERS DE GESTIO...	1		9		-8	-89,00

## - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DETAILLES -

ZMB PROGESTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	(12 Mois)	%	(12 Mois)	%	Var N/N-1	%
-Autres charges d'exploitation	58					
65800000 - CHARGES DIVERSES DE GESTI...	58				58	
+Reprises sur amortissements et provisions d'...						
+Transferts de charges d'exploitation			15 065		-15 065	-100,00
79100000 - TRANSF. CHARGES D EXP			15 065	7,00	-15 065	-100,00
-Dotations aux amortissements et provisions d'...	26 019	10,00	23 878	12,00	2 142	9,00
68112000 - DOT AUX AMORT DES IMMOS C...	26 019	10,00	23 878	12,00	2 142	9,00
<b>Produits financiers</b>						
-Charges financières	4 171	2,00	1 406	1,00	2 765	197,00
66116000 - INTERETS DES EMPRUNTS ET ...	289		1 406	1,00	-1 118	-79,00
66180000 - INTERETS AUTRES DETTES	3 883	2,00			3 883	
<b>+/- Quote-parts sur opérations faites en comm...</b>						
<b>Produits exceptionnels</b>						
-Charges exceptionnelles	27				27	
67120000 - PENALITES ET AMENDES	27				27	
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié...	18 461	7,00	4 819	2,00	13 642	283,00
69500000 - IMPOTS SUR LES BENEFICES			4 819	2,00	-4 819	-100,00
69510000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	18 461	7,00			18 461	
-Participation salariale						

## - CAF Résultat Net -

*2MB PROGESTION*

du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Capacité d'Autofinancement par le Résultat Net

<i>Poste</i>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>148 784</b>	<b>113 783</b>
+ Valeur Comptables des Eléments d'Actifs Cédés.	0	0
- Produits Cessions des Eléments d'Actifs Cédés	0	0
+ Dotations Amortissements, Dépréciations et Provisions	26 019	23 878
- Reprises Amortissements, Dépréciation et Provisions	0	0
- Quote Part Subventions Virées au Résultat	0	0
<b>CAF</b>	<b>174 804</b>	<b>137 660</b>

Variation CAF N / N-1 : 37 143

## - EBE -

*2MB PROGESTION*

du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Excédent Brut d'Exploitation

<i>Poste</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Ventes</b>	250 086	201 251
<i>Produits D'exploitation encaissés ou encaissables</i> <b>+ Production Stockée</b>	0	0
<b>+ Production Immobilisée</b>	0	0
<b>+ Subvention Exploitation</b>	0	0
<i>Charges d'exploitation décaissées ou décaissables</i> <b>- Achats</b>	5 012	6 809
<b>- Variation de Stocks</b>	0	0
<b>- Autres Charges</b>	44 749	63 817
<b>- Impôts et Taxes</b>	2 805	1 813
<b>- Charges de Personnel</b>	0	0
<b>EBE</b>	<b>197 520</b>	<b>128 811</b>

## - Marge Analyse -

*2MB PROGESTION*

du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Marge Commerciale:

En €	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Ventes de Marchandises	0	N/A	0	N/A
- Coûts d'achats des Marchandises Vendues	0	N/A	0	N/A
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>

*Analyse de la Marge Commerciale:*

**Incidence sur le Résultat (Variation Marge): 0 €**

**Effet Volume: 0**

**Effet Marge: 0**

### Marge de Production:

En €	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Production de l'exercice	250 086	100%	201 251	100%
-Achats Stockés	0	0%	0	0%
-Achats D'études et Prestations de services	0	0%	595	0.3%
-Achat de matériel, équipements et travaux	0	0%	0	0%
<b>MARGE PRODUCTION</b>	<b>250 086</b>	<b>100%</b>	<b>200 656</b>	<b>99.7%</b>

*Analyse de la Marge de Production:*

**Incidence sur le Résultat (Variation Marge): 49 431 €**

**Effet Volume: 48 836**

**Effet Marge: 595**

## - Tableau Flux Trésor N -

*2MB PROGESTION*

du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Tableau de Flux de Trésorerie

#### De la CAF à la Trésorerie

<b>Capacité d'Autofinancement</b>	<b>174 804</b>
Variation Stocks	0
Variation Fournisseurs	-2 344
Variation Clients	-84 127
Variation Autres Créances	3 170
Variation Autres Dettes	18 114
<b><i>Flux Net Trésorerie Générée par l'activité</i></b>	<b><i>109 618</i></b>
Investissements	
Remboursements Emprunts	
Réduction Capital / Retrait Compte Courant	
Dividendes Versés	
<b><i>Besoins Financiers</i></b>	<b><i>N/A</i></b>
Apport en Capital ou en Compte Courant	
Nouveaux Emprunts	
Nouvelles Subventions Investissements	0
Produits de Cessions d'Actifs	0
<b><i>Financements Générant de la Trésorerie</i></b>	<b><i>N/A</i></b>
<b><i>Variation Trésorerie</i></b>	<b><i>109 618</i></b>
<b>Trésorerie Ouverture</b>	<b>27 818</b>
Flux Net Trésorerie Générée par l'activité	109 618
Besoins Financiers	N/A
Financements Générant de la Trésorerie	N/A
<b>Trésorerie Clôture</b>	<b>137 435</b>
<i>Trésorerie Théorique</i>	<i>3 924</i>
<i>Ecart</i>	<i>133 511</i>

# **BALANCE**

# BALANCE GENERALE

01/01/2024 au 31/12/2024

## 2MB PROGESTION

N° cpte	Intitulé	Solde N	Solde N-1	Var %	Var Euro
10100000	CAPITAL INDIVIDUEL	-1 000,00	-1 000,00		
<b>101</b>	<b>Capital</b>	<b>-1 000,00</b>	<b>-1 000,00</b>		
11000000	REPORT A NOUVEAU	-181 972,52	-181 972,52		
<b>110</b>	<b>Report à nouveau - solde créditeur</b>	<b>-181 972,52</b>	<b>-181 972,52</b>		
11500000	RESULTAT EN ATTENTE AFFECTATIO	-145 866,97	-32 084,24	-355,00%	-113 782,73
<b>115</b>		<b>-145 866,97</b>	<b>-32 084,24</b>	<b>-355,00%</b>	<b>-113 782,73</b>
16400000	EMPRUNT CREDIT MUTUEL 20406602	-57 119,96	-80 995,02	29,00%	23 875,06
<b>164</b>	<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>-57 119,96</b>	<b>-80 995,02</b>	<b>29,00%</b>	<b>23 875,06</b>
16810000	AUTRES EMPRUNTS	-123 882,67	-120 000,00	-3,00%	-3 882,67
16884000	INTERETS COURUS SUR EMPRUNT		-762,67	100,00%	762,67
<b>168</b>	<b>Autres emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-123 882,67</b>	<b>-120 762,67</b>	<b>-3,00%</b>	<b>-3 120,00</b>
21500000	MATERIEL ET OUTILLAGE	14 617,32	13 338,32	10,00%	1 279,00
<b>215</b>	<b>Installations techniques, matériels et outillage industriels</b>	<b>14 617,32</b>	<b>13 338,32</b>	<b>10,00%</b>	<b>1 279,00</b>
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	224 611,54	200 091,54	12,00%	24 520,00
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	9 169,91	9 169,91		
<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>233 781,45</b>	<b>209 261,45</b>	<b>12,00%</b>	<b>24 520,00</b>
26100000	TITRE DE PARTICIPATION	300,00	300,00		
<b>261</b>	<b>Titres de participation</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		
26710000	CREANCES RATTACHEES B 2M IMMO	419 260,56	269 260,56	56,00%	150 000,00
26720000	CREANCES RATTACHEES CAVERNE	20 000,00	33 000,00	-39,00%	-13 000,00
<b>267</b>	<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>439 260,56</b>	<b>302 260,56</b>	<b>45,00%</b>	<b>137 000,00</b>
27100000	TITRES IMMOBILISES	315,00	315,00		
<b>271</b>	<b>Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de fact</b>	<b>315,00</b>	<b>315,00</b>		
28150000	AMORT MATERIEL&OUTILLAGE	-2 723,23	-828,40	-229,00%	-1 894,83
28182000	AMORT- MAT DE TRANSPORT	-56 290,10	-33 599,65	-68,00%	-22 690,45
28183000	AMORT MATERIEL DE BUREAU	-4 900,51	-3 466,53	-41,00%	-1 433,98
<b>281</b>	<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>-63 913,84</b>	<b>-37 894,58</b>	<b>-69,00%</b>	<b>-26 019,26</b>
4010000400	MARINA DU MARIN		-2 071,70	100,00%	2 071,70
4010001000	IDS INBOARD DIESEL SERVICE		-357,40	100,00%	357,40
<b>401</b>	<b>Fournisseurs</b>		<b>-2 429,10</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 429,10</b>
40810000	FRS FACT NON PARVENUES	-1 085,00	-1 000,00	-9,00%	-85,00
<b>408</b>	<b>Fournisseurs - Factures non parvenues</b>	<b>-1 085,00</b>	<b>-1 000,00</b>	<b>-9,00%</b>	<b>-85,00</b>
4110000100	CLIENT DIVERS	126,50	126,50		
4110000200	EIRL BERTRAND TISSIER	85 211,65	1 085,00	7 754,00%	84 126,65
<b>411</b>	<b>Clients</b>	<b>85 338,15</b>	<b>1 211,50</b>	<b>6 944,00%</b>	<b>84 126,65</b>

N° cpte	Intitulé	Solde N	Solde N-1	Var %	Var Euro
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	347,20	347,20		
<b>418</b>	<b>Clients - Factures non établies</b>	347,20	347,20		
41910000	CLIENTS - AVANCES ET ACPTS	-347,20	-347,20		
<b>419</b>	<b>Clients créanciers</b>	-347,20	-347,20		
44400000	IMPOTS SUR LE BENEFICE	-13 641,00	-4 819,00	-183,00%	-8 822,00
<b>444</b>	<b>Etat - Impôts sur les bénéfices</b>	-13 641,00	-4 819,00	-183,00%	-8 822,00
44551000	TVA A DECAISSER	-4 435,00	-3 706,96	-20,00%	-728,04
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS		162,30	-100,00%	-162,30
44571500	TVA COLLECTEE	-6 685,48	-239,46	-2 692,00%	-6 446,02
44583000	TVA A REGULARISER	-2 118,42			-2 118,42
44585000	TVA A REGULARISER /ACOMPT	27,20	27,20		
44586000	TVA S/FACT NON PARVENUES	85,00			85,00
44587000	TVA SUR FACTURES A ETABLIR	-27,20	-27,20		
<b>445</b>	<b>Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	-13 153,90	-3 784,12	-248,00%	-9 369,78
45510000	C/C TISSIER BERTRAND	-50 043,25	3 557,34	-1 507,00%	-53 600,59
<b>455</b>	<b>Associés - Comptes courants</b>	-50 043,25	3 557,34	-1 507,00%	-53 600,59
46700000	DEBITEURS CREDIT.DIVERS	-5 018,00	-5 018,00		
46720000	DOMAINE DE MABOUYA	25 553,88	25 553,88		
<b>467</b>	<b>Autres comptes débiteurs et créditeurs</b>	20 535,88	20 535,88		
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 390,78	1 926,27	24,00%	464,51
<b>486</b>	<b>Charges constatées d'avance</b>	2 390,78	1 926,27	24,00%	464,51
51212000	CREDIT MUTUEL	3 924,39	27 817,66	-86,00%	-23 893,27
<b>512</b>	<b>Banques</b>	3 924,39	27 817,66	-86,00%	-23 893,27
60400000	ACHATS D ETUDES &PRESTATIONS		595,00	-100,00%	-595,00
<b>604</b>	<b>Achats d'études et prestations de services</b>		595,00	-100,00%	-595,00
60610300	CARBURANT	257,32	915,71	-72,00%	-658,39
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT	4 478,76	4 268,85	5,00%	209,91
60633000	ACHATS FOURN DE PETIT EQUIPEME	275,58	1 029,41	-73,00%	-753,83
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matière et fournitures</b>	5 011,66	6 213,97	-19,00%	-1 202,31
61320000	LOCATION IMMOBILIERE	3 852,54	4 831,89	-20,00%	-979,35
61350000	LOCATIONS MOBILIERES		4 982,26	-100,00%	-4 982,26
<b>613</b>	<b>Locations</b>	3 852,54	9 814,15	-61,00%	-5 961,61
61550000	ENTRE ET REPARAT/ BIENS MOBILI	20 164,66	39 535,00	-49,00%	-19 370,34
61552000	ENTRETIEN MAT TRANSPORT		417,60	-100,00%	-417,60
61560000	MAINTENANCE		87,00	-100,00%	-87,00
<b>615</b>	<b>Entretien et réparations</b>	20 164,66	40 039,60	-50,00%	-19 874,94
61610000	ASSURANCE MULTIRISQUES	3 711,55	8 098,66	-54,00%	-4 387,11
61680000	ASSURANCE SUR EMPRUNT	432,00	432,00		
<b>616</b>	<b>Primes d'assurances</b>	4 143,55	8 530,66	-51,00%	-4 387,11
62260500	HONORAIRES COMPTABLES	2 820,00	2 000,00	41,00%	820,00
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	315,87	204,08	55,00%	111,79
<b>622</b>	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	3 135,87	2 204,08	42,00%	931,79

N° cpte	Intitulé	Solde N	Solde N-1	Var %	Var Euro
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS	255,00			255,00
<b>624</b>	<b>Transports de biens et transports collectifs du personnel</b>	<b>255,00</b>			<b>255,00</b>
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 451,89	2 467,30	405,00%	9 984,59
62570000	RECEPTIONS	166,63			166,63
<b>625</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>12 618,52</b>	<b>2 467,30</b>	<b>411,00%</b>	<b>10 151,22</b>
62700000	SERVICES BANCAIRES	579,15	761,42	-24,00%	-182,27
<b>627</b>	<b>Services bancaires et assimilés</b>	<b>579,15</b>	<b>761,42</b>	<b>-24,00%</b>	<b>-182,27</b>
63511000	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 455,00	527,00	176,00%	928,00
63540000	DROITS D ENREGIST.&TAXES	1 350,00	1 286,00	5,00%	64,00
<b>635</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (administratifs)</b>	<b>2 805,00</b>	<b>1 813,00</b>	<b>55,00%</b>	<b>992,00</b>
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION	58,40			58,40
<b>658</b>	<b>Charges diverses de gestion courante</b>	<b>58,40</b>			<b>58,40</b>
66116000	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	288,55	1 406,45	-79,00%	-1 117,90
66180000	INTERETS AUTRES DETTES	3 882,67			3 882,67
<b>661</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>4 171,22</b>	<b>1 406,45</b>	<b>197,00%</b>	<b>2 764,77</b>
67120000	PENALITES ET AMENDES	27,00			27,00
<b>671</b>	<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>27,00</b>			<b>27,00</b>
68112000	DOT AUX AMORT DES IMMOS CORPOR	26 019,26	23 877,58	9,00%	2 141,68
<b>681</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions</b>	<b>26 019,26</b>	<b>23 877,58</b>	<b>9,00%</b>	<b>2 141,68</b>
69500000	IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 819,00	-100,00%	-4 819,00
69510000	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	18 461,00			18 461,00
<b>695</b>	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>18 461,00</b>	<b>4 819,00</b>	<b>283,00%</b>	<b>13 642,00</b>
70400000	VENTES DE TRAVAUX		-1 010,00	100,00%	1 010,00
<b>704</b>	<b>Travaux</b>		<b>-1 010,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 010,00</b>
70600000	PRESTATIONS DE SERVICE 8.5%	-239 536,27	-187 640,67	-28,00%	-51 895,60
<b>706</b>	<b>Prestations de services</b>	<b>-239 536,27</b>	<b>-187 640,67</b>	<b>-28,00%</b>	<b>-51 895,60</b>
70830000	LOCATIONS DIVERSES	-10 550,00	-12 600,00	16,00%	2 050,00
<b>708</b>	<b>Produits des activités annexes</b>	<b>-10 550,00</b>	<b>-12 600,00</b>	<b>16,00%</b>	<b>2 050,00</b>
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION	-0,98	-9,30	89,00%	8,32
<b>758</b>	<b>Produits divers de gestion courante</b>	<b>-0,98</b>	<b>-9,30</b>	<b>89,00%</b>	<b>8,32</b>
79100000	TRANSF.CHARGES D EXP		-15 064,97	100,00%	15 064,97
<b>791</b>	<b>Transferts de charges d'exploitation</b>		<b>-15 064,97</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 064,97</b>
		0,00	0,00		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>148 784,42</b>	<b>113 782,73</b>		

# DECLARATIONS FISCALES

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Suppression de la contribution temporaire de solidarité
- Prise en compte du crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV).
- Le CI en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (RTD) est prorogé et applicable aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2027 et étendu aux spectacles de cirque. Toutefois, les dépenses engagées entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027 n'étant déductibles que sous la forme d'une réduction d'impôt, la ligne 44 pourra être utilisée le cas échéant dans l'attente du prochain millésime du formulaire 2572.
- Prise en compte du crédit d'impôt prêt avance mutation (PAM) pour les offres de prêt avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

SIREN 819200000000000000 Exercice social du 2024-01-01 au 2024-12-31

I - IS Brut		Base	Taux	Montant
<b>I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice</b>				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	0	25%	0
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	8 099	15%	1 215
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			0
I-A04	Autre impôt à taux particulier			0
I-A05				0
Total IS Brut				15 1 215

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables		Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</b>			
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16	0
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17	0
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18	0
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57	0
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44	0
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)			0
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (II-A05 - II-A06)		1 215

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

II-B - Créances reportables et non restituables		Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.</b>			
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40	0
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		0
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N	92	0
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		0
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	97	0
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)		0
<b>Créances reportables et restituables</b>			
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65	0
II-B08	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)		0
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		0
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N	33	0
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)		0
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34	0
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		0
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31	0
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		0
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N	95	0
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		0
II-B18	2LI - Créance d'impôt en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N	96	0
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		0
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N	50	0
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20		
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		0
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)		1 215

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.</b>			
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	0
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	0
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	0
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25	0
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	0
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48	0
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53	0

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		56	0
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		58	0
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		60	0
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international		61	0
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+		62	0
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement 67 0)		63	0
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement 68 0)		66	0
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant		70	0
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire		87	0
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou du cirque		89	0
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate		90	0
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale		91	0
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales		93	0
II-C21	3IV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte		98	0
II-C22	PAM - Crédit d'impôt prêt à taux zéro pour avance mutation		A1	0
II-C23	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus		49	0
II-C24	Type de créance portée dans la ligne II-C21			
II-C25	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C23 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			0
II-C26	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C25)			1 215

**II-D - Acomptes de l'exercice**

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	4 820
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS ( ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

**II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant**

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	4 820
--------	---	----	-------

**III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art 235 ter ZC)**

III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	0	3,30%	36	0
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19	0
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)				0
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				0
III-A06	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08				

**IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)**

IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs				0
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)			37	0
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				0
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09				

**RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES**

	Montant restant à payer		Excédents constatés	
Impôt sur les Sociétés	01	0	06	3 805
Contribution Sociale	03	0	08	0
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	0	09	0
Totaux	05	0	10	3 805

**Montant à payer (case 06 - case 10)** 11 0

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Contribution visée (TVA ou US ou TVS) \_\_\_\_\_

Date limite de paiement \_\_\_\_\_

Montant à imputer \_\_\_\_\_ 0

Montant à payer après imputation d'une autre taxe \_\_\_\_\_ 0

**ou montant total de l'excédent (case 10 - case 06)** 12 3 805

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant \_\_\_\_\_ 13 0

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée \_\_\_\_\_ Date limite de paiement \_\_\_\_\_ Montant à imputer \_\_\_\_\_ 0

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF) \_\_\_\_\_ 14 3 805

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créée de la somme que vous avez indiquée.

**PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE**

Date : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Chèque  Télépaiement \_\_\_\_\_

Virement

**Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1736 du CGI)**

Paiement du relevé de solde par « imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée \_\_\_\_\_ Date limite de paiement \_\_\_\_\_ Montant à imputer \_\_\_\_\_

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Somme : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ N° d'opération : \_\_\_\_\_ Date de réception : \_\_\_\_\_

**DONNEES D'IDENTIFICATION****P-IDENTIF****IDENTIFICATION DU REDEVABLE****Désignation du redevable :**

2MB PROGESTION

0000 0 Chemin des sources

97215 RIVIERE-SALEE

Numéro SIRET / SIREN : 891319907

Référence Obligation fiscale (ROF) ISGROUPE1

**EVENEMENTS IMPACTANT LA PERIODE DU DEPOT :**

Date de cession / cessation :

**PERIODE DE DECLARATION :**

Début période déclaration :

01/01/2024

Échéance :

15/05/2025

Fin période déclaration :

31/12/2024

**MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT**

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondi).

**PAIEMENT :****Téléversement A :**

Veuillez indiquer le montant du (des) prélèvement(s), l'identification du compte bancaire ainsi que la référence du paiement.

Compte bancaire	Référence	Montant prélèvement	Référence paiement
	BIC/IBAN (SEPA)		
1er compte		0	
2nd compte		0	
3ème compte		0	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ETAT DES HONORAIRES, VACATIONS, COMMISSIONS, COURTAGES, RISTOURNES  
ET JETONS DE PRÉSENCE, DROITS D'AUTEUR ET D'INVENTEUR PAYÉS PENDANT  
L'ANNEE

DAS2-T-SD

2024

Identification de l'Etablissement Déclarant										
Nom ou raison sociale		2MB PROGESTION								
Prénom										
Nom ou raison sociale										
N°	0000	B/T/Q/C	0	Voie	Chemin					DES SOURCES
Code postal		97215		Commune		RIVIERE-SALEE				
Date de clôture de l'exercice (JJ/MM)		2024-12-31		Code Commune	N° SIRET			89131990700020	Code APE	6831Z
Profession ou activité				Numéro de SIRET si modifiée						

Etablissement déposant la déclaration de résultats										
Nom ou raison sociale		2MB PROGESTION								
N°	0000	B/T/Q/C	0	Voie	Chemin					DES SOURCES
Code postal		97215		Commune		RIVIERE-SALEE				
Numéro SIRET		89131990700020								

MONTANT DES SOMMES VERSEES (toutes taxes comprises)	
Nat.	Montant
Honoraire, vacation	3 376
6 - Avantages en nature	0
7 - Indemnités et remboursements	0
9 - Retenue à la source (domicile hors de France)	0

**INTERCALAIRE DE L'ETAT DES HONORAIRES,  
VACATIONS, COMMISSIONS, COURTAGES, RISTOURNES ET JETONS DE PRESENCE, DROITS  
D'AUTEUR ET D'INVENTEUR PAYES PENDANT L'ANNEE**

DAS2-I

2024

Identification de l'établissement déclarant					89131990700020					
<b>1 - IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE</b>										
NP : NOM							Prénom			
RS : RAISON SOCIALE		GALEXPER								
<b>2 - ADRESSE COMPLETE DU DOMICILE</b>										
Complément d'adresse										
N	12	B/T/Q/C		VOIE	Rue					DES ARTS ET METIERS
Code postal		97200		Commune		FORT-DE-FRANCE			Bureau Distributeur	
<b>3 - PROFESSION</b>			Activités comptables			N SIRET		51019897100028		
<b>MONTANT DES SOMMES VERSEES (toutes taxes comprises)</b>										
Nat.								Montant		
Honoraire, vacation								3 376		
6 - Avantages en nature				N		V				
7 - Indemnités et remboursements				M		I				
8 - TVA nette sur droits d'auteur						0				
9 - Retenue à la source (domicile hors de France)				O		M		0		

**DONNEES D'IDENTIFICATION****A-IDENTIF****IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE DECLARANTE**

89131990700020

2MB PROGESTION

0000 DES SOURCES

97215

RIVIERE-SALEE

Type de déclaration

Catégorie juridique

**ANNEE DE DECLARATION**

Année de la déclaration :

2024

Début d'émission de la déclaration :

Début période déclarative :

01/01/2024

Fin période déclarative :

31/12/2024

**ETABLISSEMENT DEPOSANT LA DELCARATION DE RESULTAT**

89131990700020

0000 DES SOURCES

97215

RIVIERE-SALEE

**PERSONNE A CONTACTER DANS L'ENTREPRISE :**

Nom et prénom

Téléphone

Mail

## RESOLUTION AFFECTATION RESULTAT 2023

Le 18 mai 2024, à 19H30, les actionnaires de la société 2MBPROGESTION société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé lieu dit Chemin des Sources à Rivière-Salée se sont réunis au siège de la société sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2023 qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice 2023 sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized, looped mark.